

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 août 2012
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-sixième session**

Points 17 a), 19 et 69 de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
commerce international et développement**

Développement durable

Promotion et protection des droits de l'homme

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettre datée du 6 août 2012, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Syrie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un résumé des pertes subies par le secteur de la santé en Syrie, à la suite des agissements des groupes terroristes armés et de l'imposition par certains États et entités régionales de mesures unilatérales illégales contre la Syrie.

Malgré sa vocation humanitaire, le secteur de la santé fait partie de ceux qui ont essuyé les plus grosses pertes à la suite des actes de terrorisme auxquels le pays est soumis. Il fait aussi partie des secteurs les plus fortement subventionnés par l'État, soucieux de fournir aux nationaux et aux ressortissants les meilleures prestations médicales qui soient, gratuitement ou à un coût symbolique.

Ces lourdes pertes surviennent à la suite d'attaques systématiques et persistantes perpétrées contre les hôpitaux et les centres sanitaires, qui sont allées croissant ces deux derniers mois, poussant un grand nombre d'entre eux à cesser leurs opérations, attaques au cours desquelles nombre de médecins et de travailleurs du secteur de la santé ont été visés, tués, enlevés, violés et terrorisés. Les ambulanciers et les secouristes ont été ciblés, tout comme le personnel humanitaire national et international, qui essaient d'aider les civils, qui sont utilisés comme boucliers humains par les groupes terroristes. Ces derniers volent des hôpitaux, des centres médicaux et des entrepôts des médicaments dont ils privent des civils nécessaires, pour les administrer à des hommes armés, détruisant sur place les équipements qu'ils ne parviennent pas à emporter.

Il est regrettable que ces crimes et d'autres soient commis sous la protection et avec le soutien politique d'entités régionales et d'États bien connus, dont les médias concoctent des reportages inventés de toutes pièces, destinés à un public



international, qui visent à déformer la réalité, et que les organisations et organismes internationaux reprennent à leur compte, les présentant comme des faits irréfutables, cherchant par là même à encourager ces gangs à continuer de commettre leurs méfaits.

Le 25 juillet 2012, des groupes terroristes armés ont visé le siège des services d'urgence de la province d'Alep et volé 16 ambulances, outre un grand nombre de trousseaux d'urgence contenant des fournitures de première nécessité.

Les chiffres fournis ci-après résument les dégâts subis par le secteur de la santé depuis le 22 juillet 2012, date qui marque le début des événements. Ils ne reflètent pas les pertes en vies humaines ou les dégâts occasionnés à la suite du crime le plus récent commis à Alep, cité plus haut. Il faut noter que les pertes ont augmenté, ces six dernières semaines, avec l'escalade des actes de terrorisme perpétrés contre la Syrie, qui sont soutenus et financés par l'étranger.

1. Nombre d'hôpitaux endommagés :

Un total de 35 hôpitaux ont été endommagés, dont 11 entre le 7 juin et le 22 juillet 2012. Parmi ces derniers, 10 ne sont plus opérationnels, y compris les hôpitaux de Manbij et de Bab; l'hôpital Ezaz (province d'Alep); l'hôpital national, les hôpitaux de Qousseir et de Noueimi (province d'Homs); l'hôpital Haffa (province de Lattaquié); et les hôpitaux Assad et Fourat (province de Deir el-Zor).

2. Nombre de centres sanitaires endommagés :

Un total de 132 centres sanitaires ont été endommagés, dont 30 ne sont plus opérationnels (18 au cours des dernières semaines), comme suit :

a) Province de Quneitra : le centre d'accouchement naturel de Hajar el-Assouad, le centre de Hajar el-Assouad, le centre Sabina, le centre médical n° 4 et le centre médical régional;

b) Province de Deir el-Zor : le centre médical d'Ayyach, les polycliniques, l'institut de santé, le centre d'accouchement naturel et le centre médical n° 4;

c) Province de Lattaquié : le centre de Haffa;

d) Province d'Homs : le centre de Joub el-Jandali, les polycliniques de Bayyada, de Talbissa, de Bab el-Dreib, le centre de Khalidiyé, le centre de Salamé, la polyclinique de Qousseir, le centre de Bab el-Dreib, le centre de Dabaa, le centre médical de Rastan, le centre de Karm el-Zeitoun, le centre de Deir Baalba nord et le centre de Deir Baalba sud;

e) Province de Damas : le centre Qaa;

f) Province d'Alep : le centre Saleh el-Din, le centre Deir Jamal, le centre de Jarablos et le centre régional d'Afrin;

g) Nombre d'ambulances, d'unités de vaccination mobiles et de voitures de ravitaillement pour hôpitaux et centres médicaux qui ont été visées ou détruites : 227.

Il convient de noter que malgré toutes ces attaques, le Ministère de la santé veille, compte tenu de la situation, à faire réparer et rééquiper de manière constante les sections endommagées des hôpitaux et centres sanitaires susmentionnés.

Les sanctions économiques unilatérales inhumaines imposées par certains États et entités régionales, notamment au secteur bancaire et à la Banque centrale de Syrie, ont eu des répercussions directes sur le secteur de la santé, entraînant une hausse des taux de change et compliquant les opérations en la matière. Le Ministère de la santé éprouve des difficultés à signer des contrats et à obtenir des médicaments, des nécessités médicales, des pièces détachées ou du matériel nouveau pour remplacer la majeure partie de l'équipement dans les hôpitaux et centres sanitaires. L'industrie pharmaceutique syrienne, qui produit 93 % environ de tous les médicaments pour le marché local, rencontre, pour les mêmes raisons, des difficultés en matière d'accès aux matières premières nécessaires à la fabrication de médicaments.

Les sanctions visant le secteur pétrolier ont également des incidences sur l'approvisionnement en électricité, d'où des pannes fréquentes et prolongées dans beaucoup de régions et une grave pénurie en carburants, qui nuit aux équipements servant à réfrigérer les médicaments et les vaccins pour les enfants. La vie des patients est directement menacée par la réduction des services médicaux dans certains hôpitaux et centres sanitaires, où le matériel nécessaire à des soins critiques ne peut plus être utilisé, faute de carburant.

Du fait de l'embargo économique, la Banque européenne d'investissement a suspendu le financement de projets sanitaires en cours ou futurs. Les travaux ont été interrompus notamment dans le cas de huit hôpitaux dans diverses provinces, du centre de recherche médicale et d'un projet de développement et de modernisation du secteur de la santé en Syrie.

Nous tenons également à rappeler que 25 usines pharmaceutiques dans les provinces d'Homs, d'Alep et de Rif-Damas ont dû cesser totalement la production de médicaments locaux, leur personnel et leurs bâtiments étant directement visés par les groupes armés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 a), 19 et 69, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**